

LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr Facebook Thoury Ferrottes officiel



Janvier 2025



NOËL DES ENFANTS

page 16 - 17



page 19 à 21

Repas des aînés



page 22

Marché de Noël

En direct de la mairie | p. 2 - 10

Ça vous concerne | p. 11 - 12

Ça se passe ici | p. 13 - 23

Infos pratiques | p. 24 - 25

Nos entreprises | p. 26 - 27

Agenda | p. 28

LES VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL /

C'est toujours un plaisir et un bonheur pour moi de vous présenter mes vœux à vous toutes et tous qui contribuez quotidiennement à faire vivre notre commune, et de saluer ainsi une nouvelle année, 2025, avec ce qu'elle véhicule d'espérances, de souhaits et de projets, individuels et collectifs.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année.

Yves Roy

Je souhaite à tous les Ferrotoises et Ferrotois une année riche en projets et de nombreux moments de joie dans notre commune. Que cette année 2025 qui démarre soit la meilleure de toutes : santé, travail et bonheur pour vous et vos proches.

Alain Barthoux

Je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite. Que 2025 soit une année riche en projets, en solidarité et en prospérité pour notre commune et chacun d'entre vous.

Benoit Savary

Cette année est le début d'un nouveau chapitre à vivre.

Je vous souhaite qu'il soit fait de joies intenses et de beaucoup de bonheur.

Bonne année, bonne santé et meilleurs vœux !

Denis Chollet

Chères habitantes, chers habitants, je vous souhaite une année 2025 étincelante, remplie de surprises, de vitalité et de bien-être. Que l'amour et l'amitié illuminent votre chemin tout au long de cette nouvelle année. Restons unis, associations et vous, pour continuer à faire grandir notre belle commune dynamique.

"Le vrai bonheur est dans le calme de l'esprit et du cœur." – Charles Nodier

Djamila Amour-Barrault

Bienvenue en 2025, que cette nouvelle année vous soit douce et heureuse ! Qu'elle chasse au loin la tristesse, la douleur, le malheur et l'intolérance et qu'elle vous offre générosité, santé et solidarité !

Elise Gislard

Je souhaite mes meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte joie et amour.

Laetitia Pires

Le temps passe... Ce n'est que du bonheur, donnez à ceux qui savent saisir la magie de chaque instant. Toutes les étapes de la vie sont une raison d'être heureux. Vivez la nouvelle année pleinement !
Bonne année 2025 !!!

Célia Buire

En ce début d'année, tous mes vœux de santé et de bonheur 2025.
Profitez en famille et amis pour partager ce moment d'exception.

José Tomas

Tous mes vœux de joie et de bonheur pour cette année 2025.
Que la santé et la réussite soient également aux rendez-vous.
Prenez soins de vous.

Joël Paupardin

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2025.
Que cette année vous apporte la santé, la joie, la prospérité, l'amour dans vos foyers, le bonheur, la réussite, le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.
Une pensée particulière pour tous ceux et celles qui sont dans la peine ou la difficulté,
à tous ceux et celles qui sont seul(e)s.
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025.

Pascal Martinez

L'année qui s'est écoulée, a apporté son lot de difficultés, sachez qu'il a été œuvré pour vous apporter les meilleures solutions. J'espère que cette nouvelle année sera synonyme de bien-être et d'épanouissement.
A vous tous une très belle année 2025, pleine de projets, de joie et de paix.

Jean-Claude Montaillier

Meilleurs vœux pour 2025, santé et prospérité.

Hélène Decressat

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024**

Le 27 novembre 2024 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 20 novembre 2024.

Étaient présents : Djamilia AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, José TOMAS

Avaient donné pouvoir : Hélène DECRESSAT à Alain BARTHOUX, Johan FREMY à Yves ROY, Jean-Claude MONTAILLIER à José TOMAS, Benoît SAVARY à Denis CHOLLET

Secrétaire de séance : Denis CHOLLET

---oOo---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 24 septembre 2024.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2024.

Monsieur Denis CHOLLET est désigné secrétaire de séance.

---oOo---

1. AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L622-1 à L622-7 ;

Vu l'article L.2 du Code général de la fonction publique concernant les agents contractuels ;

Vu la loi n°99-944 du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité ;

Vu la circulaire ministérielle n°1475 du 20 juillet 1982 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde ;

La loi n°2023-62 du 19 juillet 2023 a modifié le Code général de la fonction publique, elle allonge le congé rémunéré pour l'annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant, qui passe de 3 à 5 jours ouvrables. Cette loi renforce la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie grave ou d'un handicap ;

Vu la circulaire FP/4 n°1864 du 9 août 1995 relative au congé de maternité ou d'adoption et autorisations d'absence liées à la naissance ;

Vu la circulaire du 21 mars 1996 : examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement / séances de préparation à l'accouchement par la méthode psychoprophylactique / facilités horaires / allaitement ;

Vu la circulaire FP/7 n°002974 du 7 mai 2001 relative aux autorisations d'absence et au pacte de solidarité ;

Vu l'instruction n°7 du 23 mars 1950 relative à l'application des dispositions, des articles 86 et suivants du statut général, relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence ;

Vu les avis du Comité social territorial en date du 12 mars et du 23 avril 2024 ;

CONSIDERANT que des autorisations d'absence peuvent être accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux à l'occasion d'événements familiaux particuliers ; que les autorisations spéciales d'absence se distinguent des congés annuels et ne peuvent être octroyées durant ces derniers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

DECIDE d'adopter les autorisations d'absence suivantes qui prendront effet à compter du 1^{er} décembre 2024 :

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Le barème est exprimé en jours ouvrables (tous les jours de la semaine sauf jours de repos hebdomadaires et jours fériés non travaillés).

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX**Mariage civil :**

De l'agent	5 jours ouvrables consécutifs dont le jour de la cérémonie
D'un enfant	3 jours ouvrables consécutifs dont le jour de la cérémonie
D'un père, mère, belle-mère, beau-père (**)	2 jours ouvrables consécutifs dont le jour de la cérémonie
D'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, cousin, cousine, grands-parents (**)	1 jour ouvrable (le jour de la cérémonie)

PACS :

De l'agent	5 jours ouvrables
------------	-------------------

Maladie très grave :

Du conjoint (Pacs ou concubin)	5 jours ouvrables consécutifs ou non
D'un enfant	5 jours ouvrables consécutifs ou non
D'un père, mère, belle-mère, beau-père (**)	3 jours ouvrables consécutifs ou non
D'un frère, d'une sœur D'un grand-parent	1 jour ouvrable

Décès/obsèques :

Du conjoint : (Pacs ou concubin)	5 jours ouvrables consécutifs dont le jour des obsèques
D'un enfant (de droit) :	5 jours ouvrables si l'enfant est âgé d'au moins 25 ans 7 jours ouvrables si l'enfant est âgé de moins de 25 ans ou s'il s'agit d'une personne âgée de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente A cela peut s'ajouter le bénéfice d'une autorisation d'absence complémentaire de 8 jours qui peut être fractionnée et prise dans un délai d'un an à compter du décès
D'un parent (père, mère), beau-parent, frère ou sœur	3 jours ouvrables dont le jour des obsèques
D'un grand-parent, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour (jour des obsèques)

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

Naissance (ou adoption)	3 jours accordés de plein droit dans une période de 15 jours entourant la naissance (cumul possible seulement avec le congé de paternité de 11 jours) Ces jours peuvent être accordés au fonctionnaire qui, sans être père de l'enfant, a la qualité de conjoint, de partenaire de PACS ou de concubin de la mère
-------------------------	--

Autorisations d'absence dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation (PMA)

Personnes concernées	Actes concernés	Durée	Observations
Agent public	Actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation	La durée de l'absence est proportionnée à la durée de l'acte médical reçu	2 observations : Ces ASA sont accordées sous réserve des nécessités de service ; il ne s'agit pas d'un droit, mais d'une simple possibilité ; Ces ASA rémunérées sont incluses dans le temps de travail effectif, notamment pour le calcul des droits à jours de réduction du temps de travail. Elles sont assimilées à une période de services effectifs.
Agent public, conjoint de la femme qui reçoit une assistance médicale à la procréation, ou lié à elle par un PACS, ou vivant maritalement avec elle	3 des actes médicaux nécessaires à chaque protocole d'assistance médicale à la procréation		

Autorisations d'absence liées à la maternité

Objet	Durée	Observations
Aménagement des horaires de travail	Dans la limite d'une heure par jour	Autorisation accordée sur demande de l'agent et sur avis du médecin de la médecine professionnelle, à partir du 3 ^{ème} mois de grossesse compte tenu des nécessités des horaires du service
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée des séances	Autorisation susceptible d'être accordée sur avis du médecin de la médecine professionnelle au vu des pièces justificatives lorsque ces séances ne peuvent avoir lieu en dehors des heures de travail
Examens médicaux obligatoires : sept prénataux et un postnatal	Durée de l'examen	Autorisation accordée de droit
Allaitement	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en 2 fois	Autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant et sous réserve des nécessités de service

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

<p>Garde d'un enfant malade âgé de 16 ans maximum (pas de condition d'âge pour un enfant handicapé)</p>	<p>Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour, soit 6 jours par an pour un agent travaillant 5 jours par semaine.</p> <p>Lorsque les 2 parents sont agents publics, la famille peut bénéficier de 12 jours par an répartissables entre les parents à leur convenance.</p> <p>Peuvent aussi bénéficier de 12 jours par an, les agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui assument seuls la charge de leur enfant, - ou dont le conjoint est à la recherche d'un emploi, - ou dont le conjoint ne bénéficie, par son emploi, d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour ce motif.
---	--

(**) y compris pour les agents vivant en union libre (d'usage ou légale)

Dans les conditions suivantes :

La demande d'autorisation d'absence s'effectue auprès de l'autorité territoriale sous forme d'un écrit accompagné de justificatifs tels qu'acte de naissance ou de décès. L'autorité territoriale doit s'assurer de l'exactitude matérielle des motifs invoqués.

L'absence doit précéder ou suivre immédiatement l'évènement. Les autorisations spéciales d'absence ne sont pas de droit. Elles sont octroyées **sous réserve des nécessités du service**.

Le samedi est compté en jour ouvrable. Le dimanche n'entre pas dans la comptabilisation du calcul des jours à attribuer à l'agent au titre des congés pour évènements exceptionnels.

Compte tenu des déplacements à effectuer pour ces motifs, la durée de l'absence peut être majorée des délais de route qui, en tout état de cause, ne sauraient excéder 48 heures aller-retour.

Conditions d'attribution :

Les ASA ne sont pas accordées automatiquement. En ce sens, l'agent doit formuler une demande d'autorisation d'absence expresse et préalable adressée à son supérieur hiérarchique direct. Ce dernier accordera cette ASA en l'absence de nécessité de service.

Les ASA n'ont lieu d'être accordées que dans la mesure où l'agent aurait dû exercer ses fonctions au moment où les circonstances justifiant son absence se sont produites. Ainsi, si l'évènement justifiant la demande d'ASA intervient durant une période où l'agent est absent du service (congés annuels, maladie, vacances scolaires, etc.), les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une ASA et aucune récupération n'est possible.

Toutefois, lorsque l'évènement permettant l'octroi d'une ASA survient au terme d'une période précitée, une ASA pourra être accordée à l'agent si les circonstances le justifient, sur appréciation du responsable hiérarchique et selon les nécessités du service.

Justificatifs :

La demande d'autorisation spéciale d'absence devra être accompagnée des justificatifs nécessaires. A défaut, les justificatifs seront remis dès que possible par l'agent. A défaut de transmission des justificatifs, l'agent s'expose aux conséquences induites par le service non fait.

Notion de nécessités de service :

Les autorisations d'absence pour évènements familiaux, de la vie courante ou encore pour motif religieux ne constituent pas un droit pour les agents qui les sollicitent. Elles sont accordées sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service peuvent être définies comme l'ensemble des circonstances qui peuvent conduire l'Administration à prendre certaines mesures limitant les droits des fonctionnaires, dans le but d'assurer la continuité du service public.

Afin d'émettre son avis concernant la demande d'ASA formulée par l'agent, le responsable hiérarchique devra apprécier si des nécessités de service sont susceptibles de s'opposer à l'attribution de celle-ci. Il devra fonder son avis

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

en tenant compte notamment des éléments d'appréciation suivants : effectif en présence lors de la période d'absence sollicitée, possibilité de remplacement, taux d'absentéisme, priorisation éventuelle des absences, etc.

En cas de refus d'attribution de la demande d'ASA, le responsable hiérarchique devra formaliser par écrit ce dernier à l'agent en évoquant les nécessités de service dûment spécifiées.

2. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023.

3. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative pour débloquer une partie de l'emprunt qui a été contracté pour payer les dernières factures concernant la deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux au hameau de Bichereau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'approuver la décision modificative, telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
INTITULE	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Emprunts	16	1641		70 000 €
Bâtiments et installations	204	204182	35 000 €	
Autres réseaux	21	21538	35 000 €	

4. VENTE D'UN TERRAIN RUE DE LA PLANCHE COLO

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

Vu le code civil et notamment l'article 542 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire indiquant que :

- le terrain situé rue de la Planche Colo est non utilisé
- une demande d'achat a été proposée par un riverain de la même rue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de vendre le terrain situé rue de la Planche Colo 77940 THOURY-FERROTTES, cadastré AI 116 pour une surface de 3 ares 65 cents ares pour la somme de 1 000 €uros.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture du courrier de l'Association « Vallée de l'Orvanne Environnement »
« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

L'association VOE remercie Monsieur le Maire pour les informations transmises concernant le report prévu de la réunion publique relative aux installations photovoltaïques.

L'association VOE vous prie de bien vouloir nous apporter des réponses relatives aux points suivants :

- 1) Aménagements de la rue de Verdun :
 - a. Lors de la phase d'expérimentation du stationnement rue de Verdun (section RD – carrefour des 4 rues), il s'avère que la vitesse des véhicules entrant dans la commune reste excessive. Un nouveau projet d'aménagement est-il à l'étude ?
 - b. L'association suggère d'améliorer la circulation des piétons au moins jusqu'à l'aire de collecte du verre en réduisant la voie de circulation au niveau du pont par l'aménagement d'un trottoir plus large. Ceci aurait pour effet de limiter la vitesse des véhicules entrant dans la commune.
 - c. L'association suggère également de réduire à 30 km/h la vitesse sur la partie haute de la rue de Verdun (entre le carrefour des 4 rues et la chicane).
- 2) Haies de particuliers en bord de chemins, berges de l'Orvanne.
 - a. L'association prie le conseil municipal de bien vouloir rappeler aux riverains leurs obligations de taille et d'entretien des berges.

L'association vous remercie de l'attention portée à nos demandes et suggestions.

P/ Le bureau de l'association VOE
Gilles MOREL »

Réponse du conseil municipal

« Monsieur le Président,

1) Permettez-nous de faire un historique du bas de la rue de Verdun.

Les riverains, du bas de cette rue, ont demandé que les ralentisseurs en place depuis 2016 soient retirés.

Ceci a été fait par la Communauté de Communes du Pays de Montereau qui a mandaté l'entreprise COLAS.

Ensuite un rdv avec les services techniques de la CCPM, l'Agence Routière Départementale et la commune a eu lieu sur place pour voir l'aménagement possible dans cette rue.

Après ce rdv et les contraintes liées aux ouvrages d'arts (les ponts) et les passages piétons, un plan provisoire a été fait par les services de la CCPM qui ensuite a été validé par l'ARD.

A l'issue, nous avons organisé une réunion avec les services techniques de la CCPM, les riverains du bas de la rue de Verdun et les membres de la commission communale sécurité-voirie.

Lors de ce rdv, les services ont bien expliqué qu'il y avait des normes à respecter avec les passages piétons et que rien ne pouvait être mis sur les ouvrages d'arts (rétrécissements, ralentisseurs, etc...).

De même, les services ont expliqué qu'une place de stationnement ne pouvait être installée devant un portail.

Un contrôle routier fut installé par la CCPM et la vitesse dans cette rue est majoritairement à 54 km/h.

Nous avons bien pris en compte le mécontentement d'un membre de votre association, riveraine du bas de la rue de Verdun, sur l'emplacement d'une place de parking. Cette administrée et membre de votre association a déjà entendu toutes ses contraintes liées à ce bas de rue lors de notre réunion.

Nous en profitons pour vous informer que la gendarmerie a prévenu la mairie d'une intervention de leur part suite au déplacement du dispositif de signalisation et sécurité pour l'installer de l'autre côté de la route, pratiquement devant chez Mr et Mme FOUCHER. Ils leur ont demandé de remettre celui-ci à la place initiale car cela est, bien entendu, strictement interdit.

Nous avons également été informés par la Brigade Motorisée de Nemours qu'une demande a été faite par un riverain de cette rue pour faire un contrôle radar pour vitesse excessive. Ceci a été fait et la BMO de Nemours a prévenu la Mairie que la vitesse la plus haute enregistrée était de 54 km/h. Aucune infraction constatée.

Nous vous rappelons que pour l'aménagement du bas de cette rue, la commune propose, ensuite la CCPM valide ou pas et c'est le Département (ARD) qui a le dernier mot.

Pour le haut de la rue de Verdun, une partie de cette rue est déjà à 30 km/h.

2) Pour les haies de particuliers en bord de chemins, berges de l'Orvanne, nous alertons l'EPAGE qui est le syndicat en charge de l'entretien et de la gestion de l'Orvanne.»

- Monsieur le Maire informe que le jury régional des Villes et Villages Fleuris, le label de qualité de vie, a décidé d'attribuer la 1^{ère} fleur à la commune de Thoury-Ferrottes

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

- Remerciements de l'association Pom'Nature pour la subvention allouée en 2024 ainsi que l'aide des agents techniques et administratifs et du matériel prêté lors de la fête de la pomme du dimanche 20 octobre
- Remerciements de l'association les Randonneurs du Bocage Gâtinais pour la subvention versée en 2024
- Courrier de la classe de Nathalie (CE1) pour demander de replanter un nouvel arbre, comme un arbre à papillons à la place de celui qui a été retiré à cause des travaux
Alain BARTHOUX propose de réfléchir sur le choix de l'arbre, un arbre à papillons est invasif
- Il y a également un platane sur la place qui aurait besoin d'être remplacé
- Monsieur le Maire tient à remercier toutes les associations de la commune pour leur investissement à faire vivre le village

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes dans le public

Adonis FLAMINI-LORETI rencontre de gros problèmes depuis l'installation de la fibre.

Effectivement, il y a de gros soucis dans l'armoire située dans la rue de Flagy. Monsieur le Maire en a informé le Vice-Président en charge du numérique pour qu'il y ait une visite de terrain pour se rendre compte du problème que beaucoup de riverains rencontrent.

Kévin GRILLO propose ses compétences à la Mairie pour le suivi de l'installation du réseau et en tant que président de l'association « La petite ferme de Thoury » propose de participer à l'achat de l'arbre qui sera planté à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35

Le Maire
Yves ROY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire
Denis CHOLLET

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop and a long horizontal stroke.

Libérons les trottoirs



***Merci de respecter
la libre circulation des piétons !***

LES JARDINS DE L'ORVANNE (AMAP) /

Association présente depuis 2007, dont le siège social est à Voulx, nous souhaitons mieux nous faire connaître. Nous sommes affiliés au Réseau des Amaps d'Ile-de-France. Nous avons comme objectifs, dans nos statuts, de re-créeer du lien social entre les habitants du territoire et des agriculteurs, de soutenir des agriculteurs de proximité, de promouvoir une agriculture aux fondamentaux de l'agriculture biologique et de donner accès à une alimentation de qualité.

UNE AMAP, C'EST QUOI ?

C'est un partenariat entre un groupe de citoyen.ne.s et un.e paysan.ne.

C'est un engagement réciproque qui permet chaque semaine la rencontre entre le groupe et le.la paysan.ne qui apporte sa récolte financée au préalable par celles et ceux qu'on appelle les « amapien.ne.s ». C'est un système en vente directe, avec zéro intermédiaire entre producteur et mangeur !

LES AMAPIEN.NE.S

▀ Ce sont des citoyen.ne.s qui souhaitent :

- Manger mieux
- Retrouver un lien avec celles et ceux qui produisent
- Retrouver un lien social dans leur quartier
- Payer le juste prix pour ce qu'ils mangent

▀ Mais ce sont aussi des bénévoles qui s'engagent à :

- Préfinancer la part de récolte qu'on reçoit pendant toute l'année : ils s'engagent donc via un contrat passé avec le.la paysan.ne
- Venir toutes les semaines à la distribution chercher ses légumes
- Contribuer à la vie de l'association (participer à l'organisation des distributions, ...)
- Rendre visite au/à la paysan.ne

LE PARTENARIAT

▀ C'est une distribution toutes les semaines dans un local près de chez soi...

- pour rythmer la semaine
- pour échanger et rencontrer des gens du quartier
- pour espacer les visites au supermarché en privilégiant le circuit-court

▀ ... avec des produits locaux et de saison (des légumes, mais pas que !) ...

- Pour des produits de qualité, qui ont du goût, issus d'une agriculture paysanne
- Pour découvrir de nouveaux produits et de nouvelles recettes à partager
- Pour ne plus réfléchir à sa liste de courses !

▀ ... pour un engagement économique et solidaire

- pour faire vivre un.e paysan.ne dignement pendant toute l'année, voire en installer de nouveaux !
- pour partager les difficultés lorsqu'il y en a, mais aussi partager la récolte quand elle abonde !



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Depuis 2007, l'association les jardins de l'Orvanne, est en partenariat avec plusieurs paysans locaux, producteurs en agriculture biologique (labellisés AB) de : légumes, œufs et volailles, cochon, pains et farines, agneaux, fromages, ...

L'association adhère au Réseau régional, AMAP Ile-de-France : www.amap-idf.org

Lieu et journée de la livraison : sous la halle de Chevry-en-Seraine
le vendredi soir de 18h30 à 20h.

Pour nous contacter : lesjardinsdel.orvanne@mailo.com

JOURNÉE DÉGUSTATION À LA PETITE FERME DE THOURY /

Le dimanche 24 novembre, le maire et son équipe municipale ont visité la Petite Ferme Pédagogique de Thoury-Ferrottes, accueillis chaleureusement par Kevin et Pauline. Ils nous ont présenté leurs animaux, dont les ânesses Lucie et Charlotte, le cochon Monique, et des lapins aux noms originaux comme Quentin et Séverine.

Cette immersion a permis de découvrir les animaux dans leur habitat naturel.

La visite s'est conclue par une dégustation de fromages locaux organisée par la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM), mettant en valeur les saveurs du terroir!



THOURY-FERROTTE : VILLAGE FLEURI /

Le jury du concours villes et villages fleuris est passé le jeudi 4 juillet sur notre commune.

Nous avons eu le plaisir de recevoir un courrier mi-novembre pour nous informer que notre village recevait la 1^{ère} fleur du concours.

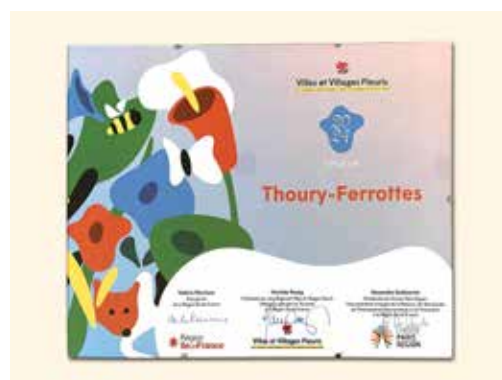
Nous faisons partie maintenant des 89 communes d'Île-de-France à obtenir ce label.

Le lundi 9 décembre, M. le Maire et M. Alain Barthoux se sont rendus au siège de la région Île-de-France à St Ouen pour recevoir le prix du label villes et villages fleuris.

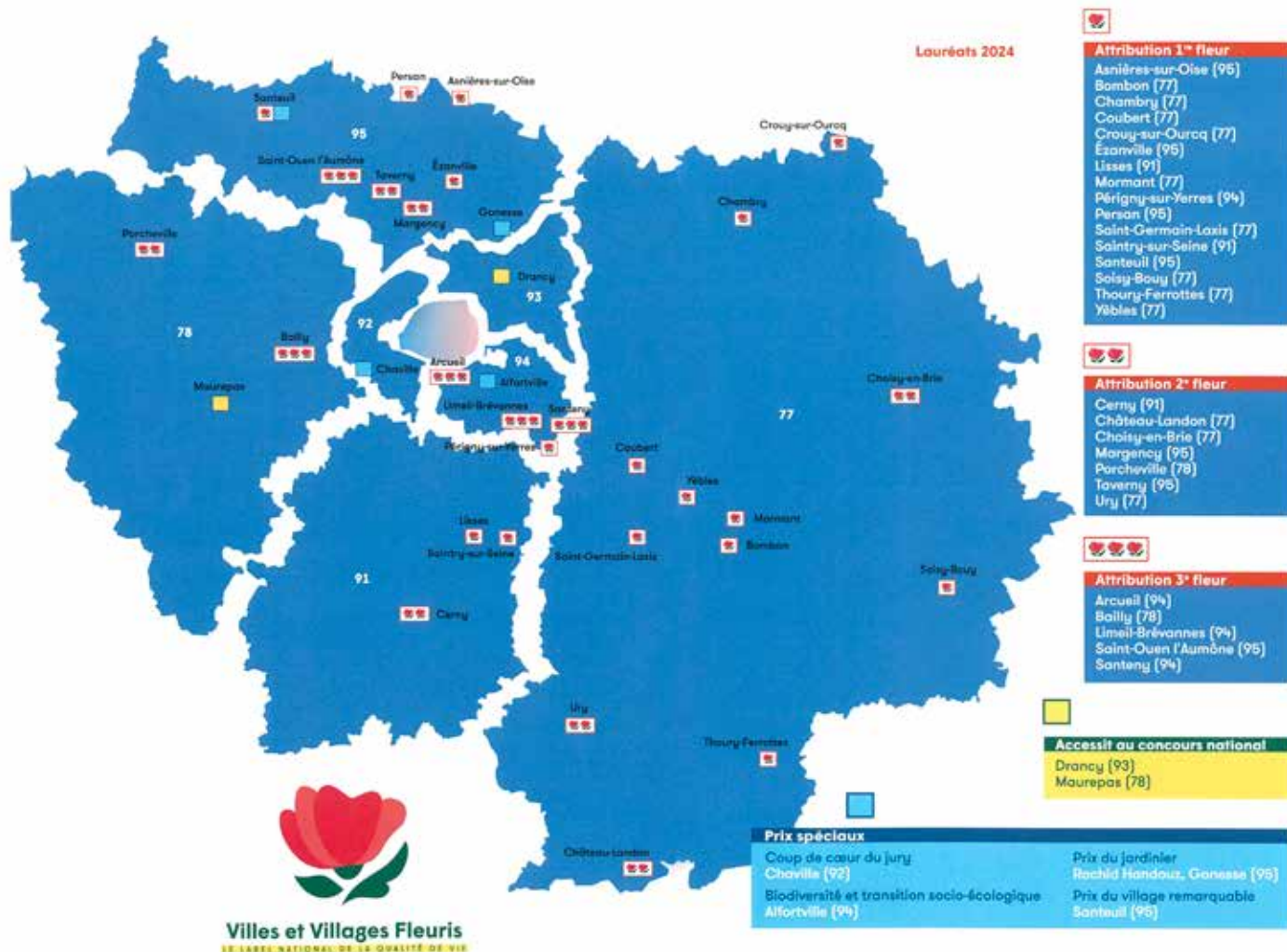
Une 1^{ère} fleur qui en appelle d'autres car ce concours peut aller jusqu'à 4 fleurs.

Nous ne pourrions concourir que dans 3 ans pour une seconde fleur, délai imposé par le règlement du concours.

Un grand merci à nos deux agents des services techniques et nos deux secrétaires pour le travail accompli pour l'obtention de ce label ainsi qu'au conseil municipal d'y avoir cru.



Carte des nouveaux lauréats 2024 /



Les communes franciliennes à 1 fleur /

Seine-et-Marne (77)	Yvelines (78)	Essonne (91)	Val d'Oise (95)
Beaumont-du-Gâtinais	Boiville-le-Gaillard	Angervilliers	Asnières-sur-Oise
Bombon	Bougival	Boussy-Saint-Antoine	Auvers-sur-Oise
Chambry	Bréval	Bures-sur-Yvette	Ézanville
Champagne-sur-Seine	Carrières-sur-Seine	Crosne	Longuesse
Chanteloup-en-Brie	Crespières	Écharcon	Montmorency
Chevry-Cossigny	Fontenay-Saint-Père	Épinay-sous-Sénart	Omerville
Condé-Sainte-Libiaire	Issou	Lisses	Person
Coubert	Jouy-en-Josas	Quincy-sous-Sénart	Saint-Leu-la-Forêt
Courtry	La Falaise	Saint-Pierre-du-Perray	Saint-Martin-du-Tertre
Crécy-la-Chapelle	Les-Essarts-le-Roi	Saintry-sur-Seine	Saint-Witz
Crouy-sur-Ourcq	Magnanville	Saulx-les-Chartreux	Santeuil
Dammartin-en-Goële	Montalet-le-Bois	Varennes-Jarcy	
Echouboulains	Montchauvet	Villabé	
Ecuelles	Montesson		
Esblly	Neauphlette	Val-de-Marne (94)	
Éverly	Raizeux	Ablon-sur-Seine	
Héricy	Sailly	Champigny-sur-Marne	
Jouarre	Trappes	Périgny-sur-Yerres	
La Grande-Paroisse	Vaux-sur-Seine	Villejuif	
Le Plessis-Feu-Aussoux	Villiers-Saint-Frédéric		
Longperrier			

Les communes accédant à la 1^{er} fleur figurent en couleur

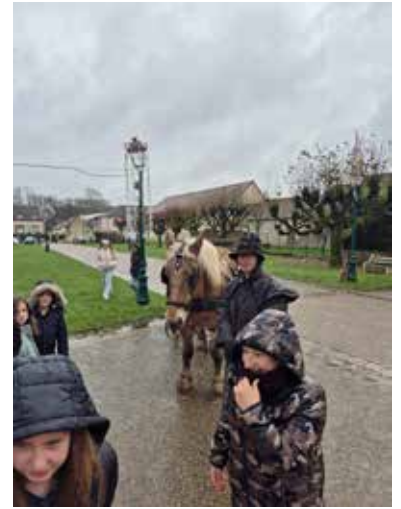
NOËL DES ENFANTS /

Oh, Oh, Oh ! Le Père Noël est descendu du ciel avec sa calèche spécialement pour les enfants du village, ils ont bien été gâtés de cadeaux et de chocolats !!!

Nous remercions la compagnie des Loges pour son superbe spectacle de Noël qui a émerveillé les petits comme les grands enfants.

Nous tenons à remercier également l'ensemble de la Mairie pour son aide ainsi que tous les habitants du village qui viennent à chaque festivité. L'association Thoury'Bambel est heureuse de faire bouger notre village.





DE NOUVELLES DÉCORATIONS DE NOËL /

Cette année, vous avez certainement découvert de nouvelles décorations de Noël disséminées un peu partout sur notre commune, de Bichereau à Ferrottes en passant par Thoury, et notamment sur la place de la mairie.

La municipalité a décidé de changer le mode de fonctionnement et de passer par de la location.

Cela permet de changer les illuminations tous les 3 ans et de les remplacer immédiatement si elles s'avèrent défectueuses.

Nous espérons que petits et grands ont pris du plaisir à découvrir le village nouvellement décoré.



REPAS DES AÎNÉS /

Comme chaque année, mercredi 18 décembre, le conseil municipal et le CCAS ont convié nos aînés à un repas d'amitié au Golf de la Forteresse. Un après-midi de joie et de gâité a ponctué ce moment.

Agrémenté par un orchestre qui a pu leur rappeler de bons souvenirs, une fleur et une bouteille de champagne ont été remis aux doyens de la commune, un colis de Noël a été distribué à tous les présents avant le départ.

Le samedi 21 décembre, un colis et un plateau repas du traiteur Le Régent, de Montereau-Fault-Yonne, ont été apportés par le maire et son équipe pour les aînés ne pouvant pas se déplacer au repas.







MARCHÉ DE NOËL /

Comme tous les ans, le marché de Noël a été organisé dans la salle de la Chouette Effraie par l'association Les Petites Mains durant le week-end du 30 novembre et 1^{er} décembre 2024.

Il y avait de la découpe et gravure au laser, des objets en bois tournés, un apiculteur, de la reliure de petits carnets et livres blancs, des créations de Noël, des livres, de la porcelaine peinte à la main, une céramiste, des tee-shirts, ardoises, planches apéro personnalisées et personnalisées, des anciens outils transformés en sculpture, l'exposition de dessins et peinture de l'association Arts en Chaîne, sans oublier les créations de l'association Les Petites Mains.



BREVET DES COLLÈGES /

La commune a organisé pour la fin d'année un p'tit cocktail pour remercier les associations, les membres de la Bibliothèque et pour féliciter les élèves qui ont eu leur brevet des collèges : Morgane, Auréli, Jade et Edvin.

Tout le monde a eu le droit à un colis ou des chocolats. Nos étudiants ont quant à eux reçu une carte cadeau.



LES LUMIÈRES DE L'ÉGLISE /

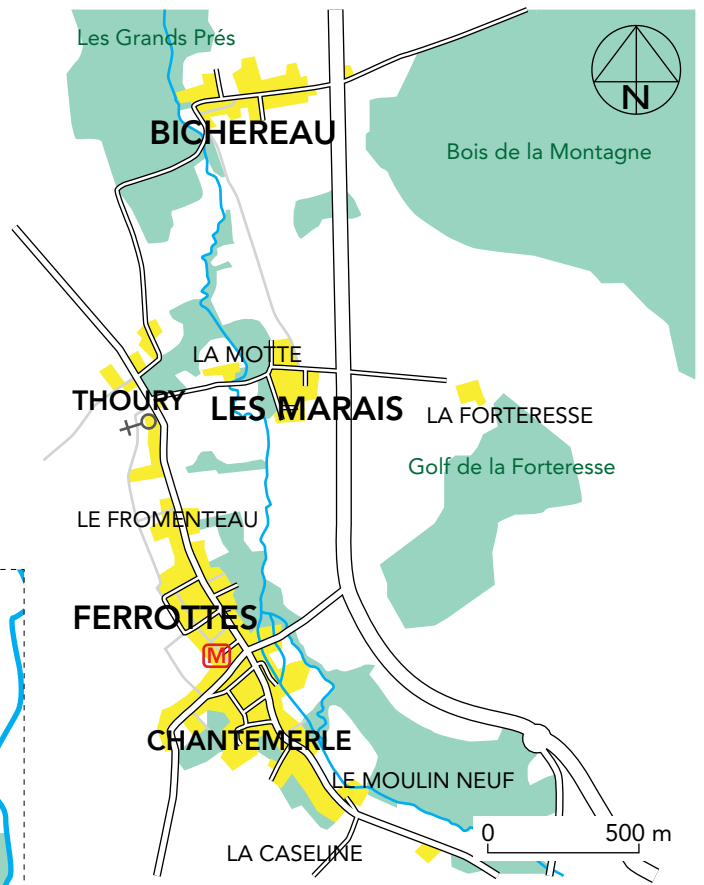
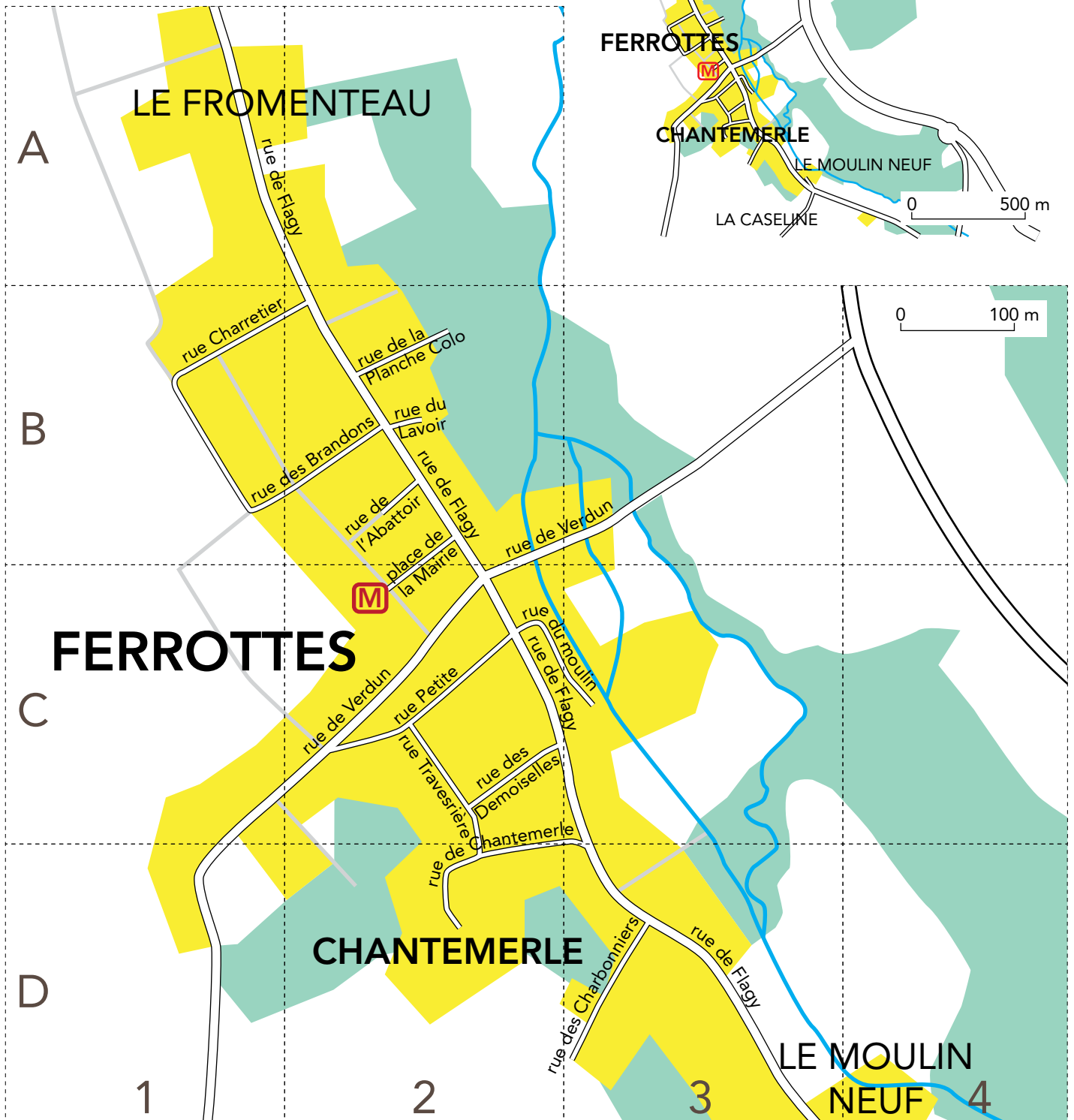
Notre église, symbole de notre histoire a été mise en lumière gracieusement par la société Fiesta Night, les 18 et 28 décembre de 20h à 23h. Ce projet a pour but de mettre en valeur la beauté architecturale de notre édifice, tout en créant une atmosphère chaleureuse et accueillante en ces fêtes de fin d'année. Nous remercions aussi Loïc et Christelle Masson pour l'installation de la crèche et l'illumination des vitraux de l'église.



PLAN DE THOURY-FERROTTES

Noms des rues :

l'Abattoir (rue de).....	B2
Brandons (rue des).....	B2
Chantemerle (rue de).....	D2
Charbonniers (rue des).....	D3
Charretier (rue).....	B1
Demoiselles (rue des).....	C2
Flagy (rue de).....	A1-D3
Lavoir (rue du).....	B2
Mairie (place de la).....	B2
Moulin (rue du).....	C2
Petite (rue).....	C2
Planche Colo (rue de la).....	B2
Traversière (rue).....	C2
Verdun (rue de).....	D1-D3
Mairie.....	



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 16h à 19h

Tél. : 01 64 31 94 45

Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h

Levée du courrier à 16h

Mercredi de 9h30 à 12h

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 09 63 43 77 05

Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

SAMU : 15

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX
de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 8h - 12h et 14h - 20h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre :

- en bas de la rue de Verdun

- au lavoir de Bichereau

- au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?

Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS
DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Horaires d'hiver (1er octobre au 31 mars)

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04

Lundi, mercredi, samedi : 9h00-12h30 / 13h30-18h

Vendredi : 13h30-18h

Dimanche : 9h-12h

Mardi, jeudi : fermé

Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

PIZZ À JOËL à Thoury : 06 59 60 04 68

31 janvier **11 - 25 avril**
14 - 28 février **9 - 23 mai**
14 - 28 mars **6 - 20 juin**



Thomas GIGOT
PHOTOGRAPHE
 thomas.gigot@gmail.com
 www.thomas.gigot.com
 06.64.42.86.97

COUNTRY BURGER à Thoury : 07 62 42 92 89

Tous les mercredi de 18h30 à 21h30



GREGOIRE TOUZEAU
Achat
ANTIQUITES, DESIGN CONTEMPORAIN
 tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, luminaires, photos, jouets...
 09-50-46-17-00 06-84-10-53-59




Formule à partir de 15,50 €
 Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.
 Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferrottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
 restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com

Jérémie Cohen
Ostéopathe D.F.O
 17 bis rue de Flagy
 Thoury Ferottes
 07 66 08 56 53
 osteopathe.thoury@gmail.com
 Nourrissons, enfants, adultes, femmes enceintes, sportifs



MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

Prestations entièrement personnalisées, permettant aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.



Guillemot Isabelle
Créatrice
 06 33 66 14 83
 zazacrea77@gmail.com

16 rue de Verdun
77940 Thoury-Ferrottes



SOFREP
 MR KHEDR



Revêtement sols et murs - Agrègement de pièces - Peints muraux - Travaux de briques

76 Rue de Flagy - 77940 Thoury Ferrottes
 Tél: 0620642533 Site: 510475015RM77
 Site: www.sofrep77.com
 Email: contact@sofrep77.com - sofrep@hotmail.fr



La Forge d'Antan
Forgeron d'Art Serrurier

Fabrication sur mesure et pose:
 Portails, Clôtures, rampes d'escaliers, gardes corps, Balcons, marquises

Sébastien Couard
 11 rue de Bellevue - 77940 Thoury Ferrottes
 06 15 25 23 89





ARTISAN PEINTRE
 MICHAUX BAPTISTE
 PEINTURE INTÉRIEUR
 PAPIER PEINT
 TOILE REVÊTEMENT SOL
 06 13 14 19 54 DEVIS GRATUIT
 MICHAUX-PEINTURE@OUTLOOK.FR THOURY FEROTTES
 7 RUE DES VERGERS

PIZZ à JOËL
Pizzas à emporter
 06 59 60 04 68
 N'hésitez pas à appeler pour réserver de 17h à 21h
 Paiement par chèque ou espèces uniquement



TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
 Conseil - Installation - Initiation - Maintenance
 56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferrottes
 Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
 Email : contact@tso-informatique.com



Désir de grandir, plaisir d'apprendre

PSYCHOPÉDAGOGUE Marie-Cécile Lalève
 melpsychopedagogue@free.fr Thoury-Ferrottes

marre d'avoir mal ?
 Techniques de soins naturels contre la douleur

MAGNETISME PHYTOTHERAPIE

Lionel Huguet
 8 rue du moulin
 77940 THOURY FEROTTES
07.69.39.13.96




Atelier Faux le Fer !

Demant René
Sculpteur




06.23.92.91.71
demant1807@laposte.net

Créatrice
Personnalisation d'objets divers



lescreatoradekatis77@gmail.com
tél.: +33 7 49 29 12 50



7 rue de la gare 77940 Thoury-Férottes

Dadon Services

PIRES Adrien
77940 Thoury Ferrottes
dadouservices@gmail.com

Aménagement intérieur
Entretien de jardin
Bricolage Divers

06.33.98.11.82

STANHOME world

MARIE FRANCE GRAFFAGNINO
Votre Conseillère

Fort.: 06 08 14 90 58

STANHOME

ROUTE 77

Tous transports, Toutes distances
Voiture de Transport avec Chauffeur



Mail: f.roule77@gmail.com
Tél: 0751.82.39.84

Communication
Sérialgraphie
Marquage
Signalétique

Mansouri Mounir

ME print

7 rue des bransons 77940 Thoury Ferrottes
07.67.79.36.83
me.printer77@gmail.com
@me.printer77

l'imprimeur de vos envies

SARL MORIZE
6 rue de bichereau 77940 THOURY-FEROTTES



SARL- MORIZE
maçonnerie générale et couverture

0624781066 - 0174806891
jeanm1773026@hotmail.fr

**Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !**

Les Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10



Mail : lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com

Gîte de la Caseline
(Thoury-Ferrottes)

Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394



"GITES DE FRANCE"

Mélo Coiff
Coiffure et Maquillage
Service à votre domicile
06.59.85.33.28



Tomjan Mélo die
numéro de Siret : 8513639100013
4 rue de Bichereau
77940 Thoury Ferrottes
melocoiff.raneta@gmail.com
Facebook : melo coiff

APJ - JARDIN
6 rue de Thoury 77940 Thoury Ferrottes
pascaljoseph@yahoo.fr
06.23.35.51.50



Animation D'Événementiel

Tiësta Night

Alex
06.65.42.08.69
Tiësta.night@hotmail.fr



Facebook

L'ATELIER DE JO



esthéticienne
À DOMICILE

06 02 08 30 19
Joannaaf05@gmail.com
atelier_de_jo

TAXI BRICE
Commune de Thoury-Ferrottes

GARES AÉROPORTS
HÔPITAUX ÉVÉNEMENTS
TOUTES DISTANCES

06.68.39.94.14
smtaxi77@gmail.com



**Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !**

**Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !**

Samedi 8 février

Soirée paëlla karaokéOrganisée par l'association Thoury'Bambel
Salle de la Chouette Effraie

Thoury-Bambel organise
Soirée paëlla karaoké
samedi 08 février 2025
à 19h

A La salle des fêtes la chouette
Effraie à Thoury-Ferrottes

Menu Adulte:
Verre de bienvenue offert
Paëlla
Tarte aux pommes
20€

Menu enfant:
Une Boisson Offerte
Croque Monsieur
Chips
Tarte aux pommes
12€

Réservation obligatoire avant le 25 janvier 2025 au
07.68.85.43.33

Tous les bénéfices iront pour l'association Thoury-Bambel

Jeudi 8 mai

Armistice du 8 mai 1945

Monument aux morts

Samedi 10 mai

Course cycliste « Prix de Thoury-Ferrottes »

Organisée par l'association Vélo Club de St-Mammès

Samedi 21 juin

Fête de la musiqueOrganisée par le comité des fêtes
Place de la Mairie

Dimanche 16 mars

Cross CountryOrganisé par l'association Thoury'Bambel
Place de la Mairie

Samedi 5 avril à 20h

Récital espagnolOrganisé par l'association La Curieuse
Eglise de Thoury

ENTRÉE LIBRE
5 AVRIL à 20H

LA CURIEUSE

RÉCITAL ESPAGNOL

EGLISE THOURY-FERROTTES

Dimanche 18 mai

BrocanteOrganisé par l'association Thoury'Bambel
Place de la Mairie

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Elise Gislard, Célia Buire, Yves Roy, Joël Paupardin, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, L. Aubry, D. Amour-Barrault, Denis Chollet

Photos : Y. Roy, J. Tomas, E. Gislard, D. Amour-Barrault, L. Aubry, C. Hautecoeur, C. Masson

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr
Imprimé sur papier par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.Janvier 2025 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !